En France, 1/3 de la population renonce aux soins pour des raisons financières et devient ainsi la championne d'Europe en matière d'inégalités de santé.

La loi HPST (Hôpital, Patients, Santé et Territoires ou loi Bachelot) est la clé de voûte des politiques de privatisation de la santé et de l'Assurance maladie. Après le ministère Bérégovoy, le plan Juppé de 1995 et la loi Douste-Blazy, la loi Bachelot finit le travail et nous conduit vers un système de santé à plusieurs vitesses dans lequel une place de plus en plus importante est offerte au privé.

Les élus locaux et la population expriment de grandes attentes quant aux choix qui seront faits par la Gauche.

Il est urgent de rompre avec les logiques de privatisation et de marchandisation de la santé qui nous ferait passer d'un système collectif et solidaire, où chacun cotise en fonction de ses revenus et reçoit en fonction de ses besoins, à une couverture assurantielle individuelle où chacun reçoit en fonction de ce qu'il peut cotiser.

Il est nécessaire de redonner à la santé publique, à la promotion de la santé et à la prévention, les moyens qui leur font défaut, notamment en matière d étude et de recherche et de répondre à l exigence de sécurité sanitaire avec un vrai contrôle démocratique et une mobilisation permanente de tous les acteurs.

Notre système a besoin de se transformer pour répondre aux défis nouveaux, pour aller vers toujours plus d égalité et d universalité et pour augmenter encore son efficacité sociale.

Loin du parti pris libéral, nous affirmons que l accès aux soins, droit fondamental inscrit dans la constitution, doit être exclue de tout échange marchand. Son accès doit être gratuit. Gratuité c'est-à-dire « non payant ». Le coût doit être socialisé. C est le sens de la sécurité sociale solidaire.

Il est donc indispensable d'arrêter la mise en Suvre de cette loi que les élus de la majorité actuelle avaient combattues lorsqu elles et ils étaient dans l opposition.

Un moratoire a été décidé par la ministre de la santé sur la réforme du régime minier. C est donc possible.

L'ANECR réclame un moratoire immédiat de l'application de la loi Bachelot HPST le temps de préparer une vraie loi de santé publique.

Montreuil, le 7 septembre 2012

L'ANECR réclame un moratoire immédiat de l'application de la loi Bachelot HPST

Copyright © Elunet.org, Portail de l'action des Elus et de la vie citoyenne